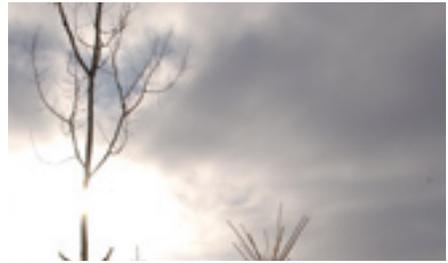




Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James
James Bay Advisory Committee on the Environment
ᓃ ᐃᓂᐱᐱᐱᐱᐱᐱ ᓃ ᐃᓂᐱᐱᐱᐱᐱᐱ ᐱᐱᐱᐱᐱᐱ ᐱᐱᐱᐱᐱᐱ



CCEBJ / RAPPORT ANNUEL / 2006 / 2007



RAPPORT ANNUEL

2006 - 2007

COMITÉ CONSULTATIF POUR L'ENVIRONNEMENT

DE LA BAIE JAMES

ᐆ ᐃᐅᐅᐅᐅᐅᐅᐅ ᐆ ᐃᐅᐅᐅᐅ ᐅᐅᐅᐅᐅᐅ ᐅᐅᐅᐅᐅᐅ ᐅᐅᐅᐅᐅᐅ

Ce rapport est disponible sur le site Internet du Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James (CCEBJ). Le site contient une mine d'informations, en trois langues, entre autres concernant le mandat et les activités du CCEBJ.

Adresse : www.ccejb-jbace.ca



ᐱᐱᐱᐱᐱ ᐱᐱᐱᐱᐱ
Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James
James Bay Advisory Committee on the Environment

Bienvenue

Sommaire | À propos du Comité | Publications | Organisation | Liens | Interaction | Projets | English

Soutenir et améliorer le régime de protection de l'environnement et du milieu social du territoire de la Baie James



Sommaire

Le Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James (CCEBJ), constitué de représentants des gouvernements du Canada, du Québec et des Cris, a été mis sur pied pour conseiller ces gouvernements quant à l'adoption de politiques, de lois, de règlements ou de mesures pouvant affecter l'environnement ou la société cris. Le CCEBJ doit également surveiller l'administration du régime de protection de l'environnement et du milieu social établi par la Convention de la Baie James et du Nord québécois de 1975. Ce régime prévoit une participation spéciale des Cris au processus d'évaluation des impacts de projets de développement.

Lors de l'étude de dossiers comme la qualité de l'eau potable, le recyclage des matières résiduelles, l'accès au territoire ou les aires protégées, le CCEBJ met en relief les droits reconnus aux Cris dans la Convention. Ces droits ont trait à un mode de vie et un régime de tenure des terres axés autour de la chasse, de la pêche et du piégeage.

Projet hydroélectrique Eastmain 1-A/dérivation Rupert

Pour consulter la documentation, suivez les liens:

- [Agence canadienne d'évaluation environnementale \(Registre EN/Rupert\)](#)
- [Comité d'examen \(CONEX - rapport\)](#)
- [Commission fédérale d'examen \(recommandations\)](#)
- [Hydro-Québec \(promoteur\)](#)

Bulletin du CCEBJ

21 mars 2007

- [Cadre financier pour les négociations sur l'administration de la justice et la police crie](#)
- [Statut de protection renouvelé pour 5 territoires de la Baie James](#)

Conception Web: [Expression Multimedia](#)
Photos: [Cooper Digital Productions](#)

On peut également obtenir un exemplaire de ce rapport en communiquant avec le secrétariat : CCEBJ

383, rue Saint-Jacques, bureau C-220
Montréal (Québec) H2Y 1N9

☎ (514) 286-4400

📠 (514) 284-0039

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec

Bibliothèque nationale du Canada

ISBN

ISSN

TABLE DES MATIÈRES

LETRE AUX MINISTRES DE L'ENVIRONNEMENT ET AU GRAND CHEF	7
MOT DU PRÉSIDENT.....	9
MANDAT DU CCEBJ	11
TERRITOIRE D'APPLICATION DU RÉGIME DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU MILIEU SOCIAL (CHAPITRE 22)	12
FAITS SAILLANTS	13
1. Le processus d'évaluation environnementale et sociale	14
a. La conformité au processus.....	14
b. La révision des Annexes 1 et 2	14
c. La participation publique et la langue de documentation	14
2. La gestion intégrée des matières résiduelles.....	15
3. L'aménagement du territoire	16
a. L'élaboration d'une approche pour l'aménagement des terres	16
b. Projet de commission forestière régionale	16
4. Les plans généraux d'aménagement forestier (PGAF)	17
5. Les changements climatiques.....	17
6. Les aires protégées	18
a. Les projets de parc, de réserves de biodiversité et de réserves aquatiques..	18
b. Projet de révision des lois	18
7. La gestion des effluents d'eaux usées	18
CONCLUSION	19
ANNEXE 1 : COMPOSITION ET RÉUNIONS DU CCEBJ	20
ANNEXE 2 : ÉTATS FINANCIERS 2006-2007	25
ANNEXE 3 : COMPOSITION ET RÉUNIONS DU COMITÉ D'ÉVALUATION (COMEV), DU COMITÉ PROVINCIAL D'EXAMEN (COMEX) ET DU COMITÉ FÉDÉRAL D'EXAMEN (COFEX-SUD)	30
ANNEXE 4 : TABLEAU DES PROJETS PRÉSENTÉS AU COMITÉ D'ÉVALUATION (COMEV), AU COMITÉ PROVINCIAL D'EXAMEN (COMEX) ET AU COMITÉ FÉDÉRAL D'EXAMEN (COFEX-SUD).....	31



Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James
James Bay Advisory Committee on the Environment
ᓃ ᐃᓂᐱᐱᐱᐱᐱ ᓃ ᐃᓂᓂᓂ ᐱᓂᓂᓂ ᓂᓂᓂ ᓂᓂ

Le 17 mai 2007

Monsieur John Baird
Ministre de l'Environnement du Canada

Madame Line Beauchamp
Ministre du Développement durable, de l'Environnement
et des Parcs du Québec

Monsieur Matthew Mukash
Grand Chef
Grand Conseil des Cris (Eeyou Istchee)

Madame, Messieurs,

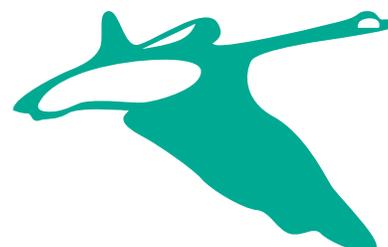
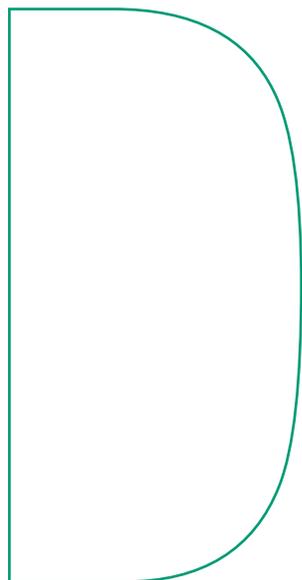
J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport des activités du Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James pour l'année se terminant le 31 mars 2007.

Veillez agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président,

Claude Saint-Charles

MOT DU PRÉSIDENT



DANS LE DOMAINE DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, LA MISE SUR PIED D'UN GROUPE DE TRAVAIL EN LIEN AVEC LE SERVICE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS AINSI QU'AVEC LES ACTEURS RÉGIONAUX AUGURE BIEN POUR LA MISE EN PLACE DE SOLUTIONS DURABLES POUR LE TERRITOIRE DE LA BAIE JAMES.



C'est mon souhait que les démarches entreprises auprès du ministère des Ressources naturelles et de la Faune ainsi qu'auprès du Comité permanent de liaison conduisent à une gestion du territoire plus conforme aux principes du régime de protection de l'environnement et du milieu social, notamment à l'égard de la participation des autochtones.

Claude Saint-Charles

C'est avec beaucoup de fierté que j'ai présidé le CCEBJ en 2006-2007 car cette année a donné lieu à des réalisations et des progrès importants dans plusieurs domaines prioritaires pour le Comité. Mentionnons en premier lieu, qu'en regard de son rôle de supervision du régime d'évaluation et d'examen, le Comité a donné suite aux recommandations formulées l'année précédente concernant l'application du processus en terres de catégorie I. En effet, une rencontre avec le Grand Chef des Cris, M. Mathew Mukash, a permis d'examiner comment l'Administration régionale crie pouvait collaborer à la mise en œuvre de ces recommandations.

Par ailleurs, le CCEBJ s'est concrètement engagé dans la mise à jour des Annexes 1 et 2 du chapitre 22 de la CBJNQ, à savoir les listes des projets assujettis ou exemptés du processus d'évaluation et d'examen. Ce n'est pas peu dire puisque, malgré une disposition prévoyant leur mise à jour tous les cinq ans, aucune révision sérieuse de ces listes n'avait été entreprise depuis la signature de la Convention en 1975. Le travail amorcé permettra au Comité de soumettre aux parties signataires des propositions d'amendement dans les premiers mois de la prochaine année financière.

Dans le domaine de la gestion des matières résiduelles, la mise sur pied d'un groupe de travail en lien avec le Service des matières résiduelles du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ainsi qu'avec les acteurs régionaux augure bien pour la mise en place de solutions durables pour le territoire de la Baie James.

Le groupe de travail a visité plusieurs sites du territoire afin d'assurer l'adéquation des mesures envisagées. À cet égard, les membres du groupe de travail ont été inspirés par le leadership de la communauté de Wemindji qui a lancé son propre programme de récupération des matières résiduelles et ce, sans l'appui de programmes gouvernementaux; rappelons que le CCEBJ, en 2005, avait collaboré à cette initiative par l'embauche de stagiaires.

L'aménagement du territoire et, en particulier, le manque de coordination des mesures appliquées à ce niveau, est demeuré un sujet de préoccupation au sein du CCEBJ. C'est mon souhait que les démarches entreprises auprès du ministère des Ressources naturelles et de la Faune ainsi qu'auprès du Comité permanent de liaison conduisent à une gestion du territoire plus conforme aux principes du régime de protection de l'environnement et du milieu social, notamment à l'égard de la participation des autochtones.

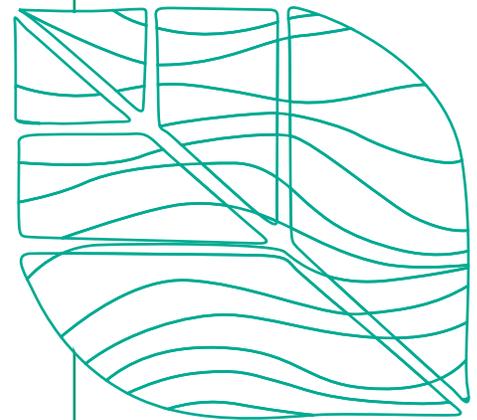
Je tiens à remercier mes collègues, Mme Ginette Lajoie de l'ARC et M. Guy Demers, représentant du Québec, qui m'ont appuyé de façon constructive, au sein du Comité administratif, par leur implication dans le suivi des dossiers. Merci également à l'ensemble des membres de toutes les parties pour leur précieuse collaboration.

Le président,

Claude Saint-Charles

Le 17 mai 2007

MANDAT DU CCEBJ



DANS LE CADRE DE LA CONVENTION DE LA BAIE-JAMES ET DU NORD QUÉBÉCOIS, LE CCEBJ A POUR RÔLE DE CONSEILLER LES GOUVERNEMENTS QUANT À L'ADMINISTRATION DU RÉGIME DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU MILIEU SOCIAL. À CET ÉGARD, LES GOUVERNEMENTS DOIVENT CONSULTER LE CCEBJ CONCERNANT LES PROJETS DE LOIS, DE RÈGLEMENTS OU DE POLITIQUES POUVANT AFFECTER CE RÉGIME, Y COMPRIS LES RÈGLEMENTS SUR L'UTILISATION DES TERRES.



COOPER DIGITAL PRODUCTIONS

Le CCEBJ peut présenter des recommandations afin de rendre les projets de lois compatibles avec les dispositions du chapitre 22 de la Convention; celui-ci énonce les principes directeurs du régime auxquels les gouvernements et les comités concernés doivent accorder une attention particulière.

Dans le cadre de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ), le Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James (CCEBJ) a pour rôle de conseiller les gouvernements¹ quant à l'administration du régime de protection de l'environnement et du milieu social. À cet égard, les gouvernements doivent consulter le CCEBJ concernant les projets de lois, de règlements ou de politiques pouvant affecter ce régime, y compris les règlements sur l'utilisation des terres.

Le CCEBJ peut présenter des recommandations afin de rendre ces projets compatibles avec les dispositions du chapitre 22 de la Convention; celui-ci énonce les principes directeurs du régime auxquels les gouvernements et les comités concernés doivent accorder une attention particulière. Nous y retrouvons, entre autres, les mécanismes de participation des Cris ainsi que la protection des droits et des garanties établis en leur faveur en vertu du régime de chasse, de pêche et de piégeage de la CBJNQ.

Le CCEBJ assure la surveillance administrative du Comité d'évaluation (COMEV)². Ce dernier peut recommander, pour un projet de développement, l'application du processus d'évaluation et d'examen des répercussions prévu par le chapitre 22. Le cas échéant, le COMEV émet, à l'intention du promoteur, des directives visant à cerner la portée de l'examen du projet. Le processus vise à réduire les effets indésirables du développement sur la population autochtone et sur les ressources fauniques (CBJNQ; alinéa 22.2.2b).

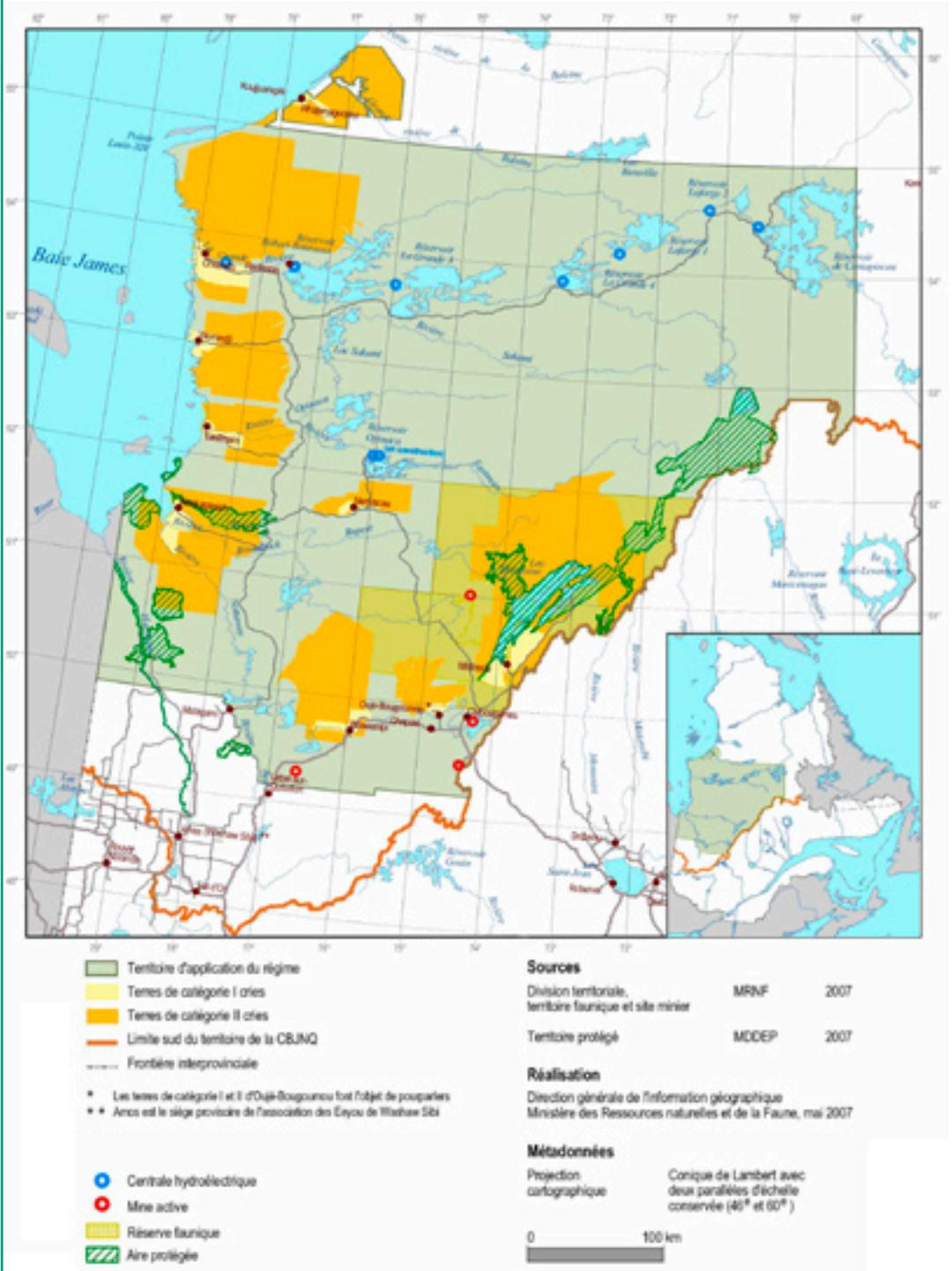
Sur demande, le Comité fournit à l'Administration locale crie les données techniques et scientifiques, les conseils ou l'assistance technique qu'il obtient des organismes gouvernementaux concernés (alinéa 22.3.33) En outre, le CCEBJ informe de ses décisions les gouvernements, les sociétés d'État oeuvrant sur le Territoire et les comités créés en vertu de la CBJNQ pour que ceux-ci y donne suite. Enfin, il présente un rapport annuel de ses activités aux parties signataires de la Convention.

¹ Le gouvernement fédéral, le gouvernement du Québec, l'Administration régionale crie (ARC) ou les Premières nations cries.

² Voir les annexes 5 et 6 de ce rapport.

TERRITOIRE D'APPLICATION

DU RÉGIME DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU MILIEU SOCIAL (CHAPITRE 22)



FAITS SAILLANTS



COOPER DIGITAL PRODUCTIONS

LE CCEBJ S'EST MONTRÉ PARTICULIÈREMENT PRÉOCCUPÉ PAR L'ABSENCE DE CONCERTATION DANS LE DOSSIER DES COMMISSIONS FORESTIÈRES RÉGIONALES.

Le CCEBJ s'est doté en 2005 d'un plan stratégique et c'est dans ce contexte qu'il a poussé plus loin sa réflexion sur les enjeux suivants: la révision des annexes du chapitre 22 de la Convention (chap. II de la LQE, Ann. A et B), la gestion intégrée des matières résiduelles et l'aménagement du territoire. Il a par ailleurs entrepris un examen de la problématique des changements climatiques.

Le Comité s'est appliqué également à poursuivre ses efforts de mise en œuvre d'une série de 12 recommandations visant à déployer des moyens favorisant une meilleure insertion dans le processus d'évaluation et d'examen des projets de la part des intervenants sur les terres de catégorie I. Celles-ci avaient été élaborées en 2005-2006 après l'observation de problèmes de conformité dans l'application du processus.

Le Comité a par ailleurs entrepris des démarches afin de remédier aux lacunes existantes dans les structures traitant de la question de l'aménagement du territoire. Le CCEBJ s'est montré particulièrement préoccupé par l'absence de concertation dans le dossier des commissions forestières régionales. Il s'est intéressé également aux amendements législatifs proposés par le gouvernement dans le cadre des dispositions régissant l'établissement des aires protégées.

FAITS SAILLANTS (SUITE)

1. LE PROCESSUS D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE



COOPER DIGITAL PRODUCTIONS

A. LA CONFORMITÉ AU PROCESSUS

Une délégation du CCEBJ a rencontré les administrateurs locaux en environnement (ALE) afin de valider les recommandations³ adoptées pour améliorer l'application du processus en terres de catégorie I⁴. Les ALE ont effectivement convenu de la nécessité d'une plus grande implication de l'administration locale dans l'application du processus.

Ceci a amené le CCEBJ à présenter ses recommandations aux chefs et aux membres du Conseil d'administration du Grand Conseil des Cris (GCC). Ces derniers ont manifesté leur intérêt tout en suggérant des mesures susceptibles d'améliorer l'application du processus, dont un meilleur tri des projets à assujettir ou à exempter. Par ailleurs, la responsabilité de mettre en œuvre les recommandations relève également des gouvernements du Canada et du Québec.

B. LA RÉVISION DES ANNEXES 1 ET 2

Afin de mettre en œuvre une disposition de la CBJNQ prévoyant la mise à jour des listes de projets du chapitre 22 à tous les 5 ans, le CCEBJ a entrepris une démarche structurée visant d'abord à recueillir les données concernant le traitement des projets soumis au processus d'évaluation et d'examen. Ces données ont ensuite donné lieu à une analyse, puis à l'élaboration d'une version préliminaire des listes révisées, ceci en tenant compte des changements technologiques, de l'état des connaissances et du besoin de rendre le processus plus efficace.

Après avoir tenu un atelier de travail avec les membres des comités directement engagés dans l'application du processus (COMEV, COMEX et COFEX-Sud), le CCEBJ compte transmettre sous peu aux parties ses recommandations pour la révision des Annexes 1 et 2.

C. LA PARTICIPATION PUBLIQUE ET LA LANGUE DE DOCUMENTATION

Le CCEBJ a écrit à l'administrateur provincial afin de faire part des préoccupations des Cris d'Oujé-Bougoumou et de Waswanipi concernant les documents, souvent disponibles en français seulement, afférents au projet de production et de transformation de viande de porc à Chapais. En raison de l'imminence d'audiences publiques concernant le projet, le CCEBJ a demandé à l'administrateur provincial d'assurer des conditions propices à la participation des communautés d'Oujé-Bougoumou et de Waswanipi. L'administrateur s'est montré favorable à cette demande, indiquant que certains documents pertinents pour le projet étaient disponibles en anglais.

2. LA GESTION INTÉGRÉE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

En 2005-2006, le CCEBJ a fait appel au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) afin qu'il favorise l'accès aux programmes de récupération et qu'il reporte l'interdit sur le brûlage dans les dépôts en tranchées du territoire de la Baie James. En effet, le CCEBJ estime que l'interdit sur le brûlage entraîne une réduction substantielle de la durée de vie des dépôts en tranchées en l'absence de programmes de recyclage effectifs. C'est pourquoi le MDDEP a suggéré la mise sur pied d'un groupe de travail multipartite.

Le groupe de travail rassemblant des représentants du Service des matières résiduelles du MDDEP et les acteurs régionaux a effectué, entre autres, une visite-terrain qui a permis à certains d'examiner pour la première fois les infrastructures de gestion des matières résiduelles de la Baie James, dont un incinérateur, de même que les initiatives de récupération en cours.



Ci-haut, une presse à ballots, Wemindji.

FAITS SAILLANTS (SUITE)

3. L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



COOPER DIGITAL PRODUCTIONS

A. L'ÉLABORATION D'UNE APPROCHE POUR L'AMÉNAGEMENT DES TERRES

En raison des lacunes observées au niveau de la planification territoriale, le CCEBJ s'est tourné vers le Comité permanent de liaison, ce dernier ayant pour mandat de régler les litiges découlant de l'application de la Convention et de l'Entente concernant une nouvelle relation entre le Québec et les Cris (ENRQC). Le CCEBJ a proposé que le Comité de liaison mette sur pied un groupe de travail multipartite chargé d'élaborer une approche de schéma d'aménagement des terres. En fait, un tel projet répondrait à une condition essentielle à la planification territoriale réussie, soit une implication en amont de l'ensemble des intervenants.

B. PROJET DE COMMISSION FORESTIÈRE RÉGIONALE

Le CCEBJ a écrit au ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) en raison de difficultés appréhendées suite au dépôt d'un projet de commission forestière régionale par la Conférence régionale des élus de la Baie James (CRÉBJ). Celle-ci a élaboré le projet de commission en vertu d'un programme du MRNF adopté en 2005. Selon le CCEBJ, le projet de commission ne respectait pas les principes de participation des Cris de la CBJNQ.

Par ailleurs, le mandat de la commission proposée se superposerait aux mécanismes d'étude des plans d'aménagement forestier déjà prévus par la CBJNQ et l'ENRQC.

C'est pourquoi le CCEBJ a demandé que le programme de création des commissions forestières régionales soit adapté afin de tenir compte des principes de participation autochtone issus de la CBJNQ. En outre, le CCEBJ a invité le MRNF à présenter son programme au Comité permanent de liaison. L'invitation a été acceptée et une date est attendue pour la présentation.

4. LES PLANS GÉNÉRAUX D'AMÉNAGEMENT FORESTIER (PGAF)

Le dépôt des projets de PGAF pour la période 2008-2033 est attendu d'ici juin 2007. En vertu de son mandat, le CCEBJ doit analyser les PGAF et commenter, s'il y a lieu, avant leur adoption par le MRNE.

Depuis 2002, l'ENRQC prévoit de nouveaux mécanismes pour l'étude des plans. Il revenait donc au CCEBJ d'examiner la portée de son mandat en foresterie de façon à ne pas dédoubler les travaux entrepris par les organismes de l'ENRQC, notamment le Conseil Cris-Québec sur la foresterie (CCQF). Le CCEBJ a donc adopté des orientations en vue d'une analyse des PGAF axée sur les principes directeurs du régime de protection de l'environnement et du milieu social, entre autres en ce qui a trait à la participation des Cris et aux impacts sur le milieu social.



COOPER DIGITAL PRODUCTIONS

5. LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

En raison d'un vide apparent au niveau des études concernant les effets des changements climatiques sur le territoire de la Baie James, le CCEBJ a commandé la préparation d'un rapport sur l'état des connaissances dans ce domaine. Ce rapport doit permettre au CCEBJ et aux organismes intéressés, notamment les communautés crées, de mieux connaître les impacts anticipés, les études en cours et les lacunes à combler à cet égard. En outre, le CCEBJ entend préparer des orientations en matière de politiques à l'égard des changements climatiques.

FAITS SAILLANTS (SUITE)

6. LES AIRES PROTÉGÉES

A. LES PROJETS DE PARC, DE RÉSERVES DE BIODIVERSITÉ ET DE RÉSERVES AQUATIQUES

Le CCEBJ appuie la mise en œuvre de la Stratégie québécoise sur les aires protégées et souhaite l'application, à la Baie James, des critères internationaux de conservation des écosystèmes. Pour l'heure, le parc projeté de même que les sept réserves de biodiversité et les deux réserves aquatiques proposées représentent moins de 4% de la superficie du territoire. C'est pourquoi le CCEBJ a demandé au MDDEP de doter le territoire de la Baie James d'une stratégie d'implantation des aires protégées à la lumière des projets de développement en cours.



COOPER DIGITAL PRODUCTIONS

B. PROJET DE RÉVISION DES LOIS

Dans le cadre d'un mémoire déposé à l'occasion de modifications proposées à la Loi sur les parcs et la Loi sur la conservation du patrimoine naturel⁵, le CCEBJ a souligné la nécessité d'assurer une consultation distincte des organismes autochtones à l'égard du contenu des plans de conservation.

Par ailleurs, le CCEBJ a salué le mécanisme d'harmonisation des audiences publiques prévues en vertu de la Loi sur les parcs avec le processus d'évaluation et d'examen de la CBJNQ. Le gouvernement du Québec n'a pas encore adopté ces modifications législatives.

7. LA GESTION DES EFFLUENTS D'EAUX USÉES

Le CCEBJ entend examiner les projets de stratégie et de règlement sur la gestion des effluents d'eaux usées attendus au cours de la prochaine année. Une présentation d'Environnement Canada à ce sujet a permis aux membres du CCEBJ de faire part de commentaires préliminaires.

CONCLUSION



Groupe de travail sur la gestion intégrée des matières résiduelles : de gauche à droite : René Binette (MDDEP), Johnny Mark (ALE de Wemindji), Martin Comeau (Recyc-Québec), Ginette Lajoie (CCEBJ-ARC), René Bourret (MDDEP), Marie Dussault (MDDEP), Mario Bérubé (MDDEP), Claude Saint-Charles (CCEBJ-Canada), Jean-François Luc Vachon (consultant) et Cameron McLean (ARC).

L'année 2006-2007 aura été marquante au niveau du suivi d'enjeux clés. Après avoir identifié l'amélioration du processus d'évaluation et d'examen de même que la gestion durable des matières résiduelles comme prioritaires⁶, le suivi de ces dossiers s'avérait crucial.

En 2006-2007, des rencontres avec les administrateurs locaux en environnement (ALE), puis avec le Conseil d'administration du Grand Conseil des Cris ont permis de ramener à l'avant-scène les recommandations formulées en 2006 concernant le processus d'évaluation et d'examen en terres de catégorie I. En outre, une démarche structurée a mené à la formulation d'une ébauche de listes révisées des projets assujettis ou exemptés (Annexes 1 et 2) qui seront soumises sous peu à l'approbation des parties.

En gestion des matières résiduelles, le CCEBJ a travaillé antérieurement avec les Premières nations crie, en particulier avec les responsables de Wemindji, afin de faciliter l'établissement du recyclage et de la récupération. L'ajout de nouveaux partenaires contribuant à ces efforts, par le biais du groupe de travail sur la gestion intégrée des matières résiduelles, permet d'entrevoir des progrès au niveau des règlements et des programmes.

Ce type de partenariat ouvre la voie à la réalisation des orientations stratégiques dont le CCEBJ s'est doté. La mise en œuvre de ces orientations se poursuivra au cours de la prochaine année.

⁶ Voir le Plan stratégique 2005-2007 sous la rubrique «Publications» du site Internet. **19**

ANNEXE 1 : COMPOSITION ET RÉUNIONS DU CCEBJ

A. COMPOSITION DU CCEBJ

MEMBRES NOMMÉS PAR L'ADMINISTRATION RÉGIONALE CRIE (ARC) :

Glen Cooper, ARC
George L. Diamond, Commission crie de la Santé et des Services sociaux
Ginette Lajoie, ARC
Diom Romeo Saganash, ARC

MEMBRES NOMMÉS PAR LE GOUVERNEMENT DU CANADA :

Annie Déziel, Agence canadienne d'évaluation environnementale
Jean-Luc Blais, Affaires indiennes et du Nord Canada
Maryse Lemire, Pêches et Océans Canada
Claude Saint-Charles, Environnement Canada, président

MEMBRES NOMMÉS PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC :

Claire Bolduc, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (août à décembre 2006)
Guy Demers, vice-président
Joanne Laberge, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Pierre Moses, Municipalité de la Baie-James

MEMBRE D'OFFICE DU COMITÉ CONJOINT DE CHASSE, DE PÊCHE ET DE PIÉGEAGE :

Danielle Baillargeon, Pêches et Océans Canada

B. SECRÉTARIAT

Marc Jetten, secrétaire exécutif
Louise Bélanger, agente de secrétariat
Jessica Labrecque, stagiaire

C. RÉUNIONS DU CCEBJ

LE COMITÉ A TENU CINQ RENCONTRES EN 2006-2007 :

144^e RÉUNION MONTRÉAL, LE 5 AVRIL 2006;

145^e RÉUNION QUÉBEC, LE 28 JUIN 2006;

146^e RÉUNION VAL-D'OR⁷, LE 19 SEPTEMBRE 2006;

147^e RÉUNION MONTRÉAL, 7 DÉCEMBRE 2006;

148^e RÉUNION QUÉBEC, LE 21 FÉVRIER 2007.

ANNEXE 2 : ÉTATS FINANCIERS 2006-2007

COMITÉ CONSULTATIF POUR L'ENVIRONNEMENT DE LA BAIE-JAMES

ÉTATS FINANCIERS ET

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN

AU 31 MARS 2007

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN	26
BILAN	27
ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES	28
ÉTAT DU SURPLUS ACCUMULÉ	29
NOTES COMPLÉMENTAIRES	30
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	ANNEXE A

ANNEXE 2 : ÉTATS FINANCIERS 2006-2007



RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN

AUX MEMBRES DU

COMITÉ CONSULTATIF POUR L'ENVIRONNEMENT DE LA BAIE-JAMES

Nous avons procédé à l'examen du bilan du **COMITÉ CONSULTATIF POUR L'ENVIRONNEMENT DE LA BAIE-JAMES** au 31 mars 2007, ainsi que des états des activités financières et du surplus accumulé de l'exercice terminé à cette date. Ces états financiers ont été établis selon les principes comptables généralement reconnus du Canada en ayant recours à des traitements différentiels dont peuvent se prévaloir les organismes sans obligation publique de rendre des comptes, comme il est décrit à la note complémentaire 2. Notre examen a été effectué conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada et a donc consisté essentiellement en prises de renseignements, procédés analytiques et discussions portant sur les renseignements qui nous ont été fournis par l'organisme.

Un examen ne constitue pas une vérification et, par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion de vérificateurs sur ces états financiers.

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que ces états financiers ne sont pas conformes, à tous les égards importants, aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

RUEL GIROUX DORION
comptables agréés

Victoriaville,
le 23 mai 2007.

ANNEXE 2 : ÉTATS FINANCIERS 2006-2007

COMITÉ CONSULTATIF POUR L'ENVIRONNEMENT DE LA BAIE-JAMES

BILAN

AU 31 MARS 2007

(Non vérifié)

	2007	2006
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	76 100 \$	33 657 \$
Débiteurs (note 4)	12 924	72 926
Frais payés d'avance	461	1 829
Placements réalisables au cours du prochain exercice	<u>172 728</u>	<u>221 116</u>
	262 213	329 528
PLACEMENTS (note 5)	201 000	201 000
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 6)	<u>8 981</u>	<u>9 554</u>
	472 194 \$	540 082 \$
	=====	=====
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus (note 7)	15 212 \$	34 989 \$
AVOIR DU COMITÉ		
Surplus accumulé	<u>456 982</u>	<u>505 093</u>
	472 194 \$	540 082 \$
	=====	=====
ENGAGEMENT CONTRACTUEL (note 8)		



, administrateur

ANNEXE 2 : ÉTATS FINANCIERS 2006-2007

COMITÉ CONSULTATIF POUR L'ENVIRONNEMENT DE LA BAIE-JAMES

ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2007

(Non vérifié)

	2007	2006
REVENUS		
Subvention	191 000 \$	251 000 \$
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (ANNEXE A)	<u>241 801</u>	<u>204 933</u>
SURPLUS (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT	(50 801)	46 067
AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES		
Revenus d'intérêts	2 690	3 989
Autres revenus	<u>-</u>	<u>1 593</u>
	2 690	5 582
SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	<u>(48 111) \$</u>	<u>51 649 \$</u>

ANNEXE 2 : ÉTATS FINANCIERS 2006-2007

COMITÉ CONSULTATIF POUR L'ENVIRONNEMENT DE LA BAIE-JAMES

ÉTAT DU SURPLUS ACCUMULÉ

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2007

(Non vérifié)

	NON AFFECTÉ	AFFECTÉ AU FONDS D'ETUDE EN FORESTERIE	2007 TOTAL	2006 TOTAL
SURPLUS ACCUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	505 093 \$	- \$	505 093 \$	453 444 \$
AFFECTATIONS	(107 188)	107 188	-	-
SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	<u>(42 976)</u>	<u>(5 135)</u>	<u>(48 111)</u>	<u>51 649</u>
SURPLUS ACCUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>354 929 \$</u>	<u>102 053 \$</u>	<u>456 982 \$</u>	<u>505 093 \$</u>

ANNEXE 2 : ÉTATS FINANCIERS 2006-2007

COMITÉ CONSULTATIF POUR L'ENVIRONNEMENT DE LA BAIE-JAMES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2007

(Non vérifié)

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme a été institué en vertu du chapitre 22 de la Convention de la Baie James et du Nord québécois et en vertu du chapitre 2 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2). La principale activité de cet organisme est d'étudier et surveiller l'administration du régime de protection de l'environnement et du milieu social régi par la Convention de la Baie-James et du Nord québécois.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Information différentielle

L'organisme a choisi, avec le consentement unanime de ses membres, d'établir ses états financiers en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada, en appliquant les traitements différentiels décrits ci-dessous auxquels peuvent avoir recours les organismes sans obligation publique de rendre des comptes:

Instruments financiers

L'organisme a choisi de ne pas fournir d'informations sur la juste valeur des actifs et des passifs financiers lorsque celle-ci ne peut être déterminée facilement. La juste valeur des autres actifs et passifs a été déterminée comme suit:

La juste valeur de l'encaisse, des sommes à recevoir, des effets à payer, des emprunts bancaires, des frais courus est équivalente à la valeur comptable étant donné leur échéance.

Placements

Les placements sont comptabilisés au coût.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative respective selon les méthodes et les taux suivants:

Mobilier et équipement	Solde dégressif	20%
Matériel informatique	Solde dégressif	30%

3. ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

ANNEXE 2 : ÉTATS FINANCIERS 2006-2007

COMITÉ CONSULTATIF POUR L'ENVIRONNEMENT DE LA BAIE-JAMES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2007

(Non vérifié)

4. DÉBITEURS	2007	2006
Subvention à recevoir	3 616 \$	62 750 \$
Taxes	7 082	5 403
Avance au CCCPP	1 518	2 071
Avance aux délégations	<u>708</u>	<u>2 702</u>
	12 924 \$	72 926 \$
	<u> </u>	<u> </u>

5. PLACEMENTS

Dépôt à terme, 1.65%, échéant en septembre 2006	- \$	92 000 \$
Dépôt à terme, 1.65%, échéant en septembre 2006	-	129 116
Dépôt à terme, 3.43%, échéant en août 2008	90 000	90 000
Dépôt à terme, 3.5%, échéant en mai 2009	111 000	111 000
Dépôt à terme, 2.8%, échéant en novembre 2007	50 000	-
Dépôt à terme, 3.05%, échéant en juillet 2007	<u>122 728</u>	<u>-</u>
	373 728	422 116
Placements réalisables au cours du prochain exercice	<u>172 728</u>	<u>221 116</u>
	201 000 \$	201 000 \$
	<u> </u>	<u> </u>

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2007	2006		
	AMORTIS- SEMENT CUMULÉ	VALEUR COMPTABLE NETTE		
	COÛT	VALEUR COMPTABLE NETTE		
Mobilier et équipement	11 451 \$	6 686 \$	4 765 \$	5 956 \$
Matériel informatique	<u>12 817</u>	<u>8 601</u>	<u>4 216</u>	<u>3 598</u>
	24 268 \$	15 287 \$	8 981 \$	9 554 \$
	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>

ANNEXE 2 : ÉTATS FINANCIERS 2006-2007

COMITÉ CONSULTATIF POUR L'ENVIRONNEMENT DE LA BAIE-JAMES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2007

(Non vérifié)

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
7. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS		
Fournisseurs	10 869 \$	983 \$
Dû au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	-	29 134
Dû au CCCPP	<u>4 343</u>	<u>4 872</u>
	15 212 \$	34 989 \$
	<u> </u>	<u> </u>

8. ENGAGEMENT CONTRACTUEL

Le gouvernement du Canada, celui du Québec et l'Administration régionale crie ¹⁾ accordent annuellement une subvention de 251 000 \$ au COMITÉ CONSULTATIF POUR L'ENVIRONNEMENT DE LA BAIE-JAMES. Compte tenu des surplus accumulés, seulement 191 000 \$ sera versé pour les années 2007 à 2011 inclusivement. De ce montant, le CCEBJ doit transférer 30 000 \$ au COMITÉ D'ÉVALUATION afin de défrayer les coûts associés au fonctionnement de son secrétariat dans des bureaux du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Il est à noter que le montant des dépenses excédant 30 000 \$ n'a pas à être défrayé par le CCEBJ. Au cours de l'exercice, les dépenses engagées par le COMEV pour son secrétariat sont les suivantes :

Salaires et avantages sociaux	33 140 \$
Traduction	1 304
Hébergement et repas	<u>282</u>
	34 726 \$
	<u> </u>

¹⁾ Conformément à l'alinéa 10.5 de l'ENRQC :

«Pour la période comprise entre le 1^{er} avril 2002 et le 31 mars 2052, l'Administration régionale crie contribuera à la moitié de la part du Québec pour le financement des services réguliers et normaux de secrétariat pour le Comité consultatif sur l'environnement de la Baie-James et le Comité d'évaluation prévus au chapitre 22 de la CBJNQ (...)»

9. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de taux d'intérêt

L'organisme gère son portefeuille de placements en fonction de ses besoins de trésorerie et de façon à optimiser ses revenus d'intérêts. Pour les placements à long terme le taux d'intérêt effectif réalisé durant l'exercice varie de 2.8% à 3.5% (2006, 1.65% à 3.5%).

ANNEXE A : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

COMITÉ CONSULTATIF POUR L'ENVIRONNEMENT DE LA BAIE-JAMES

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2007

(Non vérifié)

	2007	2006
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Salaires et charges sociales	88 169 \$	72 214 \$
Télécommunications	4 249	2 504
Loyer (espaces à bureau)	22 221	22 045
Frais de déplacement	4 886	10 826
Traduction	24 868	17 751
Reprographie	6 300	4 028
Frais de messagerie et de poste	1 455	1 390
Fournitures de bureau, ameublement et équipement informatique	3 987	5 021
Expertise et frais de rencontres	-	1 596
Assurances	554	415
Cotisation, affiliations et congrès	967	409
Honoraires professionnels	1 489	1 462
Honoraires de consultation	43 552	30 144
Honoraires de consultation – Fonds d'étude en foresterie	5 135	-
Formation	1 007	1 464
Frais de site internet	214	484
Intérêts et frais bancaires	179	258
Amortissement	<u>2 569</u>	<u>2 922</u>
	211 801	174 933
 Dépenses attribuables au COMEV	 <u>30 000</u>	 <u>30 000</u>
	 241 801 \$	 204 933 \$

ANNEXE 3 : COMEV ET COMEX

COMPOSITION ET RÉUNIONS DU COMITÉ D'ÉVALUATION (COMEV), DU COMITÉ PROVINCIAL D'EXAMEN (COMEX) ET DU COMITÉ FÉDÉRAL D'EXAMEN (COFEX-SUD)

COMITÉ	MEMBRES		RÉUNIONS		
COMEV	Nommés par :		N ^o	Date	Endroit
	A.R.C.	Philip Awashish Brian Craik	211	2006-05-03	Montréal
	Canada	Éric Giroux Jacques Grondin	212 213	2006-06-14 2006-10-12	Montréal Montréal
	Québec	Daniel Berrouard Mireille Paul	214 215	2007-02-21 2007-03-07	Montréal Montréal
	Sec. exéc.	Michael O'Neill			
	COMEX⁸	Nommés par :		N ^o	Date
A.R.C.		Philip Awashish Brian Craik	219	2006-06-13	Montréal
			220	2006-07-18	Montréal
			221	2006-08-09	Montréal
			222	2006-08-24	Conf. Téléphonique
			223	2006-09-05	Montréal
			224	2006-09-12	Montréal
			225	2006-09-29	Québec
			226	2006-10-03	Montréal
			227		Conf. Téléphonique
Québec		Daniel Berrouard Bernard Harvey Clément Tremblay	228	2006-10-03	Montréal
			229	2006-10-19	Montréal
			230	06-10-26/27	Québec
			231	2006-10-31	Québec
			232	2006-11-27	Montréal
			233	2007-01-10	Montréal
Sec. exéc.		Michael O'Neill	234	2007-01-16	Montréal
			235	2007-01-30	Québec
	236		2007-03-22	Montréal	
	237		2007-03-29	Montréal	
COFEX-SUD	Nommés par :		N ^o	Date	Endroit
	A.R.C.	Philip Awashish Andrew Orkin		2006-07-17	Conf. Téléphonique
	Canada	Benoît Taillon Michel A. Bouchard Claude E. Delisle		2006-07-25 2006-12-12	
	Sec. exéc.	Éric Giroux			

ANNEXE 4 : TABLEAU DES PROJETS AU COMEV ET AU COMEX

TABLEAU DES PROJETS PRÉSENTÉS AU COMITÉ D'ÉVALUATION (COMEV), AU COMITÉ PROVINCIAL D'EXAMEN (COMEX) ET AU COMITÉ FÉDÉRAL D'EXAMEN (COFEX-SUD) AVRIL 2007

PROJET	INITIATEUR	ASSUJETTI AU PROCESSUS	RECOMMANDATION DU COMEV	RECOMMANDATION DU COMEX	RECOMMANDATION DU COFEX-SUD
Centrale hydroélectrique Eastmain 1-A / dérivation Rupert	Hydro-Québec	Oui	--	Autorisation du projet sous réserve de 97 conditions	--
Mini-centrale hydroélectrique	Pouvoirie Mirage	Oui	--	Étude d'impact non reçue	--
Modification de la ligne LG-1 et des postes de Wemindji et de La Grande -1	Hydro-Québec	Non	--	--	--
Projet éolien de Brisay	Yuddin Energy Inc.	Oui	--	En attente d'un complément d'information à l'étude d'impact	--
Projet éolien de Chisasibi	Yuddin Energy Inc.	Oui	--	Étude d'impact non reçue	--
Construction et opération d'une usine de poutres lamellées à Mistissini	Nation Crie de Mistissini et Les Chantiers Chibougamau	Oui	--	--	Autorisation du projet à condition de préparer un plan de gestion environnementale et une étude hydrogéologique
Exploitation du dépôt de vanadium du lac Doré et d'un complexe métallurgique	Ressources McKenzie Bay Ltée	Oui	--	En attente d'un deuxième complément d'information	--
Projet minier Fénelon	American Bonanza Gold Corp.	Oui	--	Étude d'impact non reçue	--
Projet minier Troilus (modification au certificat d'autorisation)	Corporation minière Inmet	Oui	--	Réflexions sur le suivi des effluents à poursuivre	--
Construction d'une piste d'atterrissage et d'une route d'accès au nord du réservoir Opinaca	Nation Crie de Wemindji	Oui	--	Étude d'impact non reçue	--
Exploration minière par échantillonnage en vrac et amélioration d'une route existante sur la propriété Clearwater	Eastmain Resources	--	Complément d'information demandé	--	--

ANNEXE 4 : TABLEAU DES PROJETS AU COMEV ET AU COMEX

TABLEAU DES PROJETS PRÉSENTÉS AU COMITÉ D'ÉVALUATION (COMEV), AU COMITÉ PROVINCIAL D'EXAMEN (COMEX) ET AU COMITÉ FÉDÉRAL D'EXAMEN (COFEX-SUD) AVRIL 2007 (suite)

PROJET	INITIATEUR	ASSUJETTI AU PROCESSUS	RECOMMANDATION DU COMEV	RECOMMANDATION DU COMEX	RECOMMANDATION DU COFEX-SUD
Prélèvement de gravier au site de l'ancien campement des Aulnaies, poste Radisson	Hydro-Québec	Non	Réaliser les travaux selon les encadrements réglementaires existants		--
Exploration minière et utilisation d'un incinérateur portatif, propriété Éléonore	Les Mines Opinaca Ltée	Non	Réaliser les travaux selon les encadrements réglementaires existants	--	--
Agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Chibougamau	Ville de Chibougamau	Oui	--	Étude d'impact non reçue	--
Site d'enfouissement des matières résiduelles à Wemindji	Nation crie de Wemindji	Oui	--	--	Sous étude
Projet Matoush, lieu d'enfouissement de déchets	Ressources Strateco inc.	Non	Complément d'information demandé	--	--
Aménagement et exploitation d'un lieu d'enfouissement en territoire isolé et mise en place et opération d'un incinérateur, propriété Foxtrot	Ashton-SOQUEM	Non	Réaliser les travaux selon les encadrements réglementaires existants	--	--
Traitement des sols contaminés par des hydrocarbures, Propriété Foxtrot	Co-entreprise Ashton-SOQUEM	Non	--	--	--
Décontamination de sols au site de la mine Troilus	G.E.S.S.T.	Non	Complément d'information demandé	--	--

ANNEXE 4 : TABLEAU DES PROJETS AU COMEV ET AU COMEX

TABLEAU DES PROJETS PRÉSENTÉS AU COMITÉ D'ÉVALUATION (COMEV), AU COMITÉ PROVINCIAL D'EXAMEN (COMEX) ET AU COMITÉ FÉDÉRAL D'EXAMEN (COFEX-SUD) AVRIL 2007 (suite)

PROJET	INITIATEUR	ASSUJETTI AU PROCESSUS	RECOMMANDATION DU COMEV	RECOMMANDATION DU COMEX	RECOMMANDATION DU COFEX-Sud
Implantation et opération d'un centre de traitement de sols contaminés, secteur LG-3	Hydro-Québec	Non	Réaliser les travaux selon les encadrements réglementaires existants	--	--
Production et transformation de viande de porc	Corporation de développement économique de Chapais	Oui	--	En attente d'un complément d'information à l'étude d'impact	--
Route d'accès au secteur Broadback	Abitibi Consolidated du Canada	Oui	--	Étude d'impact non reçue	--
Réutilisation de la route d'hiver de la mine d'Eastmain	Ressources Strateco inc.	Non	Assurer la conformité avec la Loi et la réglementation en matière d'environnement et de désaffectation ou réaménagement de sites d'exploration minière	--	--
Programme de suivi pour la route de Waskaganish	Nation crie de Waskaganish	--	--	Autorisation du projet de suivi en terres de catégories II et III sous réserve de 6 conditions	Sous étude (terres de catégorie 1)
Rampe de mise à l'eau au lac Waswanipi (secteur Miquelon)	Municipalité de Baie-James	Non	Complément d'information demandé	--	--
Travaux de protection des berges dans le réservoir LG-1, Phase 2	Hydro-Québec	Non	Mettre en place un programme de suivi des signes précurseurs d'érosion massive	--	--

ANNEXE 4 : TABLEAU DES PROJETS AU COMEV ET AU COMEX

TABLEAU DES PROJETS PRÉSENTÉS AU COMITÉ D'ÉVALUATION (COMEV), AU COMITÉ PROVINCIAL D'EXAMEN (COMEX) ET AU COMITÉ FÉDÉRAL D'EXAMEN (COFEX-SUD) AVRIL 2007 (suite)

PROJET	INITIATEUR	ASSUJETTI AU PROCESSUS	RECOMMANDATION DU COMEV	RECOMMANDATION DU COMEX	RECOMMANDATION DU COFEX-Sud
Stabilisation des berges, Bloc D, Chisasibi	Hydro-Québec	Non	--	--	--
Contrôle des insectes piqueurs aux campements de La Sarcelle, de la Rupert, de la Némiscau et de l'Eastmain	Société d'énergie de la Baie James	Non	Transmettre copie du rapport d'exécution et aviser le maître de trappe à l'avance sur la période prévue pour les pulvérisations	--	--
Aménagement de sites de pêche traditionnelle dans les rivières Eastmain et à l'Eau Froide	Nation Crie d'Eastmain	Oui	--	Étude d'impact non reçue	--
Pourvoirie Luco Caribou Adventure, augmentation de la capacité d'hébergement	Les Entreprises du lac Lucault	Non	--	--	--
Parc Albanel-Témiscamie-Otish	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP)	Oui	--	Étude d'impact non reçue	--
Création de 9 aires protégées	MDDEP	Oui	--	Étude d'impact non reçue	--



Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James
James Bay Advisory Committee on the Environment

ᑲᑲᑲᑲᑲᑲᑲᑲ ᑲᑲᑲᑲᑲᑲᑲᑲ ᑲᑲᑲᑲᑲᑲᑲᑲ ᑲᑲᑲᑲᑲᑲᑲᑲ
383, rue Saint-Jacques, bureau C-220

Montréal (Québec) H2Y 1N9

 (514) 286-4400

 (514) 284-0039

www.ccebj-jbace.ca

